

I

Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises

Projet

Modification du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 23 février 2011¹,
arrête:*

I

La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises² est modifiée comme suit:

Art. 8, al. 1, let. a

Abrogée

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF 2011 2175
² RS 951.25

